

Horizons 2020

Chères Symphorinoises,
chers Symphorinois,

Nous laissons derrière nous 2020 et nous pourrions nous sentir soulagés.

Pourtant, restons prudents, et continuons à appliquer les gestes barrières et les consignes sanitaires indispensables au bien de tous.

De notre côté nous continuerons d'agir dans l'intérêt de notre commune.

C'est ainsi que nous avons relayé, quelques jours avant les vacances de Noël, la campagne de tests antigéniques organisée par la région.

Durant trois journées intenses, les élus majoritaires ont reçu des habitants du village et des environs, et les ont confiés au personnel soignant volontaire, que de nouveau ici nous remercions du temps qu'il a consacré à cette opération d'envergure.

Nous espérons mener bientôt une nouvelle campagne, de vaccination, et toutes les bonnes volontés, y compris celles de l'opposition, seraient de nouveau les bienvenues.

C'est ainsi encore que nous organiserons et encouragerons par ailleurs bien d'autres projets tout au long de cette année qui s'ouvre.

Les initiatives solidaires, civiques, écologiques, culturelles, sportives, seront nos priorités.

Elles vous seront présentées prochainement dans notre plan de mandat.

Nous savons que la vie personnelle et professionnelle de nos administrés a été bousculée et parfois fragilisée, que des réunions de famille ont été impossibles, que des rencontres n'ont pas eu lieu.

Dans ce contexte difficile, sachez que toute l'équipe d'Horizon 2020 reste et restera à votre écoute, et apportera des réponses à toutes les demandes qui lui seront adressées.

Ozon l'Avenir

Lors des derniers Conseils Municipaux, nous avons voté, avec la majorité, deux délibérations pour lesquelles nous resterons vigilants.

La première concerne l'opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la CCPO. Vu le retard pris par la CCPO depuis l'obligation de ce transfert par la loi ALUR de 2014, et la décision de 2017 de reporter, une première fois, ce transfert, il nous apparaît urgent que la CCPO se prépare à monter, rapidement, en compétence sur ce dossier si important.

C'est dans ce seul cadre intercommunal que pourra s'inscrire, par exemple, la construction d'un lycée dans le val d'Ozon comme l'a proposée récemment le député de la circonscription, ou encore la création d'un centre nautique à la suite de l'abandon du projet d'évolution de la piscine, et plus largement les équipements de service public indispensables au développement démographique et économique de notre secteur.

Cette échelle intercommunale nous semble également pertinente pour répondre à la nécessité de repenser les aménagements urbains face au défi de la lutte contre le dérèglement climatique et ses effets dans notre quotidien. Par exemple, le développement d'une voie verte n'a de sens que si elle est associée à une réflexion globale sur les modes doux en intercommunalité.

La deuxième concerne l'acquisition de parcelles rue de la Poste pour une surface de 948 m² qui doit, selon nous, permettre de créer un espace végétalisé ou des services publics. Nous nous opposerons par contre à une éventuelle construction de parking.

Nous déplorons le manque de stationnement qui résulte de la requalification du centre bourg initiée et voulue par le Maire actuel.

Lors de l'enquête publique pour le remplacement des jardins municipaux par un parking, la commissaire enquêtrice avait recommandé une étude complète sur la mobilité, les déplacements et le stationnement dans la commune. Le Maire s'était engagé à suivre ces recommandations. Nous demandons un réel débat sur ce projet et la mise en place d'un plan communal et intercommunal de mobilité.

Ce texte devant être rendu le 15 janvier, quelques jours avant le Débat d'Orientation Budgétaire, nous espérons que ce dernier sera l'occasion de la présentation et du débat du plan de mandat et non d'une simple présentation des travaux à venir de l'année.

Pour notre part, nous défendrons le projet que nous avons porté et que nombre d'entre vous partagent. Vous pouvez le retrouver sur notre site internet ozonlavenir.fr.

Pratique

Hôtel de Ville

► **Accueil du public**
Du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 00 ; 13 h 30 - 17 h 30
(jusqu'à 18 h 30 le mardi, hors couvre-feu)

Permanences

► **Service urbanisme** : sans rendez-vous le lundi et le mardi (13 h 30 - 17 h 30) ; sur rdv les autres jours.
► **Opération façades** : conseils et subventions, sur rendez-vous en mairie.
► **Conciliateur de justice** : permanences (provisoirement) suspendues
► **Point conseil architecture** : 2^e vendredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00, à la maison des associations (salle Agrippa).
Sur rendez-vous auprès du CAUE :
04 72 07 44 55.

► **Carte d'identité & Passeport**
Sur rendez-vous obligatoire, à prendre via internet. Toutes les infos sur www.saintsymphoriendozon.fr
> Mes Démarches.

Bibliothèque

... ❖ **Ouverture au public (hors couvre-feu)**
• Lundi : 15 h 30 - 18 h 30
• Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
• Jeudi : 15 h 30 - 18 h 30
• Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00 ; 15 h 30 - 18 h 30
• Samedi : 10 h 00 - 12 h 00

Environnement

► **Sitom Sud Rhône (Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères)**
Tél. : 04 72 31 90 88 ;
www.sitom-sud-rhone.com
• Déchetterie : ZI du Pontet
Du 2 novembre au 28 février :
Lundi, mercredi et samedi : 9 h 00 - 12 h 00 ;
14 h 00 - 17 h 30
Vendredi : 15 h 00 - 17 h 30

... ❖ **Carte nominative en mairie**
Accès possible aux autres déchetteries du Sitom.
• Collecte des bacs gris (ordures ménagères) : tous les mardis.
• Collecte des bacs jaunes (tri sélectif) : un mercredi sur deux.

... ❖ **Bons de commande bacs gris, composteurs / Subventions récupérateurs d'eau** : en mairie ou sur www.saintsymphoriendozon.fr

Contacts urgences

► **Depuis un téléphone portable** : 112
► **Samu** : 15
► **Police** : 17
► **Pompiers** : 18
► **Gendarmerie**
29, avenue des Portes de Lyon
Tél. : 04 78 02 71 20
► **Police municipale** : poste en mairie
Tél. : 04 78 02 36 36

Marché

Tous les vendredis, 7 h 00 - 12 h 00,
place du Marché et place Cinelli

Travaux extérieurs

► **Tonte de la pelouse, taille d'une haie...**
c'est autorisé : du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00
à 19 h 00 ; le dimanche et les jours fériés de
10 h 00 à 12 h 00.